

COMMUNE DE VILLEMATIER
PROCES VERBAL
REUNION DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 24 avril 2026

Date d'affichage : 4 mai 2026

PRESENTS : MM JILIBERT, CISOLA, ESCULIE,
GUYET, PUECH, ROGER, SAINT-MARTIN,
VIDAL-GIBILY
Mmes ADELL, RENAUD PRADAL, ROUMAGNAC,
ROYO, SAINT-MARTIN, VIDAL

ABSENTS EXCUSES :

Mme ROUX GERARD donne procuration
à Mme SAINT-MARTIN

ABSENTS NON EXCUSES :

Patricia ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2026/ N° 5⇒DEL28042026-5-1

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 31 MARS 2026**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE VOTANTS : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2026/ N° 5⇒DEL28042026-5-2

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur Le Maire présente un document indiquant les affectations prévues :

Résultat de l'exercice	⇒	285 805.90 €
Résultats antérieurs reportés	⇒	1 175 579.14 €
Résultat à affecter	⇒	1 461 385.04 €

Solde d'exécution d'investissement R 001	⇒	241 974.89 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	⇒	-155 147.20 €

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026.
- Affectation du Résultat 2025.
- Vote des taux communaux des contributions directes 2026.
- Vote des subventions aux associations 2026.
- Vote du Budget Primitif 2026.
- Constitution de la commission communale aux impôts directs.

- AFFAIRES DIVERSES

Affectation en réserves en investissement au compte R 1068 ⇨ 0 €
Report en fonctionnement au compte R 002 ⇨ 1 461 385.04 €

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2026/ N° 5⇒DEL28042026-5-3

OBJET : VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour 2026 le taux de la taxe d'habitation doit être à nouveau voté pour les locaux concernés.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de :
↳ Maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	29.74%	29.74%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	67.73%	67.73%
Taxe d'habitation	16.42%	16.42%

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2026 les taux suivants :

- ↳ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 29.74%
- ↳ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 67.73%
- ↳ Taxe d'habitation : 16.42%

NOMBRE DE VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2026/ N° 5⇒DEL28042026-5-4

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour un conseiller intéressé à l'affaire délibérée de ne prendre part ni au débat, ni au vote. Il y aurait un risque d'illégalité de la délibération et de prise illégale d'intérêt notamment pour les élus exerçant des fonctions au sein d'associations.

➤ Vote des subventions pour les associations de la commune de Villematier

Madame Martine ROUMAGNAC, Présidente de l'association Atout Belote, sort de la salle pour le vote concernant l'association dont elle est membre.

Association	Subvention 2026	Pour	Contre	Abstention
Le comité des fêtes de Villematier	3500	15	0	0
Comité des fêtes de Raygades	2500	15	0	0
La compagnie des Parents	350	15	0	0
ACCA Villematier	350	15	0	0
Villematier Pétanque Club	350	15	0	0
Villematier Pétanque Club Les 3 jours de Villematier	200	15	0	0
L'Etoile de L'aube	0	15	0	0
La Coopérative Scolaire	1000	15	0	0
Maison Sport Santé "Respire"	350	15	0	0
Atout Belote	350	14	0	0

➤ **Vote des subventions pour les associations extérieures à la commune de Villematier**

Association	Subvention 2026	Pour	Contre	Abstention
FNACA	200	15	0	0
Saveurs et Senteurs du Frontonnais	200	3	11	1
Les Bons vivants Villemuriens	200	15	0	0
Office du tourisme du Frontonnais	200	0	15	0
ADLFA31	0	15	0	0
Agir pour les animaux	0	15	0	0
Le Trèfle à 4 feuilles	0	15	0	0
Ecole de Musique Villemur	0	15	0	0

Séance 2026/ N° 5 ⇒ DEL28042026-5-5

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Lors de cette séance Monsieur Le Maire présente et commente les documents sur les prévisions budgétaires pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du Budget Primitif.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif.

Section d'investissement **Dépenses** 291 843.80 €
Recettes 1 002 582.65 €

Section de Fonctionnement **Dépenses** 2 278 405.04 €
Recettes 2 278 405.04 €

Total du BUDGET Dépenses 2 570 248.84 €
Total du BUDGET Recettes 3 280 987.69 €

DONT :

⇒001 Solde d'exécution d'investissement reporté ↙ 0 €
⇒002 Résultat de fonctionnement reporté ↙ + 1 461 385.04 €

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du BP 2026.

NOMBRE DE VOTANTS : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires ainsi que leurs suppléants est faite par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

TITULAIRES

RENAUD Jean-Luc

ROUMAGNAC Martine

LAUFER Ingrid

ROYO Isabelle

MAZERES Alain

ROUX GERARD Camille

VIDAL Sandrine

THOURON Francis

MALBERT Alain

PUECH Christian

SAINT-MARTIN Stéphane

LARROQUE Roger

SUPPLEANTS

ADELL Patricia

LOPEZ José

CISOLA Robert

ROGER Philippe

DESCOFFRES Ange-Marie

ROY Régis

GUYET Jean-Marc

ESCAFFIT Marjorie

ESCULIE Yves

LAUZERAL Michel

VIDAL-GIBILY Philippe

DALL'ARMI Annie

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

